

DREAL DE BASSIN LOIRE BRETAGNE
MONSIEUR HERVE BRULE
DIRECTEUR
5, AVENUE BUFFON
CS96407
45064 ORLEANS CEDEX 2

La Tour de Salvagny, le 30 avril 2026

Objet : Classement des zones vulnérables – Position des Jeunes Agriculteurs du Rhône

Monsieur le Directeur,

Les Jeunes Agriculteurs du Rhône ont pris connaissance de la version V2 proposée par les services de la DREAL du bassin Loire-Bretagne relative au classement des zones vulnérables, à la suite de la concertation conduite cet hiver et préalablement à la consultation du public.

À ce titre, notre organisation souhaite faire part de son **désaccord** quant à l'intégration de la commune de Thizy-les-Bourgs dans ce zonage. En l'état actuel, les données techniques et agronomiques disponibles ne nous semblent pas étayer de manière suffisante une telle décision.

En effet, à l'échelle du bassin versant du Trambouzan, la dynamique agricole est marquée par un recul de l'élevage, avec une baisse des cheptels observée depuis 2019. Par ailleurs, les surfaces en prairies représentent près de 90 % des déclarations effectuées au titre de la PAC.

De plus, sur les 15 stations d'épuration recensées sur ce bassin versant, seules 4 ont fait l'objet en 2023 d'un contrôle de conformité incluant le paramètre azote.

Dans ces conditions, il ne paraît pas possible d'établir avec certitude une responsabilité des activités agricoles dans l'origine des pollutions observées, ce qui remet en question la pertinence du classement envisagé pour le bassin versant du Trambouzan.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Maxime Philippe et Benoit Guinand
Co-présidents Jeunes Agriculteurs du Rhône